


Classements catégoriels particuliers

Le décret 52-540 du 7 mai 1952 [1] prévoit que les employeurs et les non-salariés doivent s'appuyer sur le classement catégoriel fixé par la grille annexée au même décret pour calculer les cotisations patronales et salariales des gens de mer. Quelques précisions s'imposent toutefois sur les conditions d'application de certaines dispositions à compter de 2023 et sont détaillées ci-dessous.

Afin de faciliter le travail d'analyse de l'ancienneté des marins, l'Enim notifie des « classements spécifiques » aux employeurs et aux marins qui reprennent une partie de ces éléments. Leur prise en compte dans le calcul des cotisations et les déclarations sociales est de la responsabilité des déclarants.

Classements catégoriels particuliers des matelots

- Les fonctions de matelot léger (entre 18 et 21 ans) sont obsolètes : elles ne doivent plus être utilisées.
- Un matelot doit être par défaut classé en 3ème catégorie à la petite pêche.
- Un matelot doit être par défaut classé en 4ème catégorie au commerce ou à la pêche (grande pêche, pêche au large et pêche côtière).
- Un matelot, titulaire du certificat de matelot, qui réunit 60 mois de navigation dans cette fonction, doit être déclaré non pas en 4ème catégorie mais en 5ème catégorie, au commerce ou à la pêche (grande pêche, pêche au large et pêche côtière ; PAS EN PETITE PECHE) sous la fonction « matelot » QA01A.
- Un matelot à la pêche ou au commerce titulaire d'un certificat de « [marin](#)  [2] qualifié pont ou machine » doit être classé en 5ème catégorie et être déclaré sous la fonction « matelot » QA01A sans condition de navigation.
- Un matelot, de plus de 21 ans, titulaire d'un CACPP, d'un capitaine 200 ou de tout titre supérieur et qui réunit plus de 36 mois de navigation dans cette fonction, doit être classé en 5ème catégorie pour tous les genres de navigation à la pêche et déclaré dans la fonction PA01B « marin pêcheur qualifié Enim ».
- Un matelot, de plus de 21 ans, titulaire d'un capitaine 200 ou de tout titre supérieur et qui réunit plus de 36 mois de navigation dans cette fonction, doit être classé en 5ème catégorie pour tous les genres de navigation du commerce et déclaré dans la fonction PA01A « matelot qualifié Enim ».
- La fonction « matelot patron » AA01D doit être utilisée pour tous les embarquements où le patron est seul à bord, au commerce et à la pêche. Le classement catégoriel initial doit se faire en 3ème catégorie. Mais avec 36 mois de navigation et un titre de commandement (au minimum CACPP ou Capitaine 200), il doit être déclaré en 5ème catégorie.
- Dès lors que le patron, titulaire d'un titre de commandement (au minimum CACPP ou Capitaine 200) n'est pas seul à bord, il doit être déclaré en fonction « patron » AA01C en 6ème catégorie.

Classements catégoriels particuliers à la plaisance professionnelle

Les marins professionnels sur les navires de plaisance peuvent être déclarés de deux manières différentes. En revanche, le choix d'une option ou de l'autre est exclusif, il n'est pas possible de panacher les fonctions.

La plaisance professionnelle doit en première intention être déclarée selon les fonctions dédiées du décret 52-540 (colonne plaisance) :

Type de navire	GN de la ligne de service	Chef de bord	Equipier
		FA03A	QA03B
Voilier ou navire à moteur à utilisation commerciale	Yachting cabotage international		
	Yachting cabotage national	12	08
	Yachting long cours		
	Yachting navigation côtière	06	03

[3]

[Cliquez sur l'image pour l'agrandir](#) [4]

Sur dérogation de la DGAMPA, les marins de la plaisance professionnelle peuvent être déclarés avec les genres de navigation et les fonctions du commerce si elles correspondent mieux à l'exploitation du navire.

Les demandes de dérogations doivent être adressées par courriel à l'adresse :

rf.vuog.rem@ta.apmagd.mfs.mgds.4mg [5]

GN de la ligne de service	Jauge brute en UMS	PATRON BREVETE	PATRON MECANICIEN BREVETE	CHEF MECANICIEN	MECANICIEN BREVETE	MECANICIEN TITULAIRE DU CERTIFICAT MECA 250 KW (ancien PCMM)	MECANICIEN TITULAIRE DU CERTIFICAT MECA 750 KW (ancien motoriste)	STAGIAIRE EMBARQUEE	MAITRE MECANICIEN	OUVRIER MECANICIEN	OUVRIER MECANICIEN AVEC CERTIFICAT OU classement code 08	MAITRE ELECTRICIEN	MAITRE ELECTRICIEN NAVIERS CARACTERISTIQUES POUSSÉES	OUVRIER ELECTRICIEN
		AA01C	AA02A	CB01A	CB01B	CB01B	CB01B	CB01B	GG00Z	MB06A	MB06B	MB06B	MB06A	MB06A
Navigation Côtière	< 4	06	06					03						
	[4, 15[09	09		09	06	06	03		06	07			06
	>= 15	12	12	12				03	07	06	07	07	08	06
OUVRIER ELECTRICIEN AVEC CERTIFICAT OU Classement code 08	INFIRMIER	MATELOT QUALIFIE Classement Code 03	MATELOT	MATELOT Classement Code 02	MATELOT TITULAIRE DU CERTIFICAT DE MARIN QUALIFIE PONT OU MACHINE	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS PONT	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS MACHINE	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS SERVICE GENERAL	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS POLYVALENT	APPRENTI PONT	APPRENTI MACHINE	APPRENTI SERVICE GENERAL	APPRENTI POLYVALENT	
MB06E	ND02A	PA01A	QA01A	QA01A	QA01A	RA01C	RB01C	RD00E	RG00B	TA00A	TB00A	TD00A	TG00A	
	07	05	04	05	05	02	02	02	02	01	01	01	01	
7	07	05	04	05	05	02	02	02	02	01	01	01	01	
07	07	05	04	05	05	02	02	02	02	01	01	01	01	

[6]

[Cliquez sur l'image pour l'agrandir \[6\]](#)

GN de la ligne de service	CAPITAINE	CHEF MECANICIEN	SECOND CAPITAINE	SECOND POLYVALENT	SECOND MECANICIEN	LIEUTENANT	OUVRIER MECANICIEN AVEC CERTIFICAT OU Classement code 08	OUVRIER MECANICIEN	INFIRMIER	NETTOYEUR classement Code 02	NETTOYEUR	GARCON classement Code 02	GARCON classement Code 01	GARCON
	AA01A	CB01A	CA01A	CG00A	EB01A	FA01A	MB06B	MB06B	ND02A	QB05A	QB05A	QD49A	QD49A	QD49A
Cabotage national, cabotage international et long cours	15	15	12	12	12	10	07	06	07	05	04	05	04	03
HOTESSE	HOTESSE Classement Code 01	HOTESSE Classement Code 02	MATELOT QUALIFIE Classé Code 03 ou certificat de "marin qualifié pont ou machine"	MATELOT Classement Code 02	MATELOT	ELEVE MACHINE	ELEVE POLYVALENT	ELEVE PONT	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS MACHINE	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS POLYVALENT	MATELOT DE MOINS DE 18 ANS PONT	APPRENTI MACHINE	APPRENTI POLYVALENT	APPRENTI PONT
QD09A	QD09A	QD09A	PA01A	QA01A	QA01A	GB01D	GG00A	GA01E	RB01C	RG00B	RA01C	TB00A	TG00A	TA00A
03	04	05	05	05	04	03	03	03	02	02	02	01	01	01

[7]

[Cliquez sur l'image pour l'agrandir \[7\]](#)

Classements catégoriels particuliers aux cultures marines

1ère catégorie :

- **Intitulé fonction :** Apprenti exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction :** T A00A
- **Descriptif missions :** Apprenti

2ème catégorie :

- **Intitulé fonction :** Matelot de moins de 18 ans exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction :** QA00B
- **Niveau :** Appui
- **Descriptif missions :** Ouvrier - travaux conchylicoles sans difficulté particulière - niveau correspondant à des ouvriers sans formation aquacole ni expérience particulière.
- **Titres requis :** Certificat de matelot ; certificat de matelot de quart passerelle ; certificat de marin qualifié pont; certificat de marin ouvrier aux cultures marines niveau 1

3ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Matelot-ouvrier non breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : QA00C
- **Niveau** : Appui
- **Descriptif missions** : Ouvrier – travaux conchylicoles sans difficulté particulière – niveau correspondant à des ouvriers sans formation aquacole ni expérience particulière.
- **Titres requis** : Certificat de matelot ; certificat de matelot de quart passerelle ; certificat de marin qualifié pont; certificat de marin ouvrier aux cultures marines niveau 1

4ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Matelot-ouvrier breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : NG03A
- **Niveau** : Appui
- **Descriptif missions** : Ouvrier qualifié – travaux nécessitant une bonne connaissance professionnelle et une bonne polyvalence sur différents postes de l’exploitation niveau CAP minimum ou expérience équivalente.
- **Titres requis** : Certificat d’aptitude à la conduite des moteurs des navires conchylicoles ; certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 2

4ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin chef d’équipe non breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : MA01E
- **Niveau** : Appui
- **Descriptif missions** : Ouvrier hautement qualifié – ouvrier répondant aux critères de classification de l’échelon 2 et étant amené à encadrer des ouvriers d’exécution pour des durées limitées et pendant les seules périodes de pointe.
- **Titres requis** : Certificat de matelot; certificat de matelot de quart passerelle ; certificat de marin qualifié pont ; certificat de marin ouvrier aux cultures marines niveau 1

5ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin chef d’équipe breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : JG03A
- **Niveau** : Appui
- **Descriptif missions** : Chef d’équipe – exerce de manière régulière un commandement sous les directives générales soit de l’employeur, soit d’un cadre sur le personnel mis à sa disposition pour la réalisation de sa tâche. Formation ou expérience approfondie.
- **Titres requis** : Certificat d’aptitude à la conduite des moteurs des navires conchylicoles ; certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 2 ; Certificat de patron de navire aux cultures marines ; Capitaine 200 ; Capitaine 200 pêche

5ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin cadre non breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : FA01M
- **Niveau** : Opérationnel
- **Descriptif missions** : Cadre – cadre dont la fonction permanente est de diriger les travaux

des chefs d'équipe selon les directives journalières établies périodiquement par l'employeur ou un cadre.

- **Titres requis** : Certificat de matelot ; certificat de matelot de quart passerelle ; certificat de marin qualifié pont ; certificat de marin ouvrier aux cultures marines niveau 1

6ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin chef d'entreprise non breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : AA01H
- **Niveau** : Direction
- **Descriptif missions** : Cadre - cadre dont la fonction permanente est d'administrer l'exploitation conchylicole selon les directives préalablement établies et laissant une large part à l'initiative personnelle.
- **Titres requis** : Certificat de matelot ; certificat de matelot de quart passerelle ; certificat de marin qualifié pont ; certificat de marin ouvrier aux cultures marines niveau 1

7ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin cadre breveté exerçant à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : CG09A
- **Niveau** : Opérationnel
- **Descriptif missions** : Cadre - cadre dont la fonction permanente est de diriger les travaux des chefs d'équipe selon les directives journalières établies périodiquement par l'employeur ou un cadre.
- **Titres requis** : Certificat d'aptitude à la conduite des moteurs des navires conchylicoles ; certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 2 ; Certificat de patron de navire aux cultures marines ; Capitaine 200; Capitaine 200 pêche

8ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Marin chef d'entreprise breveté à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : AG09A
- **Niveau** : Direction
- **Descriptif missions** : Cadre - cadre dont la fonction permanente est d'administrer l'exploitation conchylicole selon les directives préalablement établies et laissant une large part à l'initiative personnelle.
- **Titres requis** : Certificat de patron de navire aux cultures marines niveau 2 ; Capitaine 200 ; Capitaine 200 pêche

8ème catégorie :

- **Intitulé fonction** : Capitaine de navire à bord des navires armés aux cultures marines
- **Code fonction** : AA01J
- **Niveau** : Direction
- **Descriptif missions** : Cadre - cadre dont la fonction permanente est d'administrer l'exploitation conchylicole selon les directives préalablement établies et laissant une large part à l'initiative personnelle.
- **Titres requis** : Certificat de patron de navire aux cultures marines niveau 2 ; Capitaine 200 ; Capitaine 200 pêche

CONTACT :**Courriel :**[ue.mine@ta\[sereirrac-srueyolpme\]](mailto:ue.mine@ta[sereirrac-srueyolpme]) [8]**Téléphone :**

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Pour contacter l'Enim depuis l'outre-mer, veuillez vous référer aux [horaires d'ouverture en fonction de votre localisation](#) [9].

Adresse de correspondance :

Enim

Département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs

et à la carrière des marins (DPEC)

27 quai de Solidor

CS 31854

35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [10]

Références juridiques :

- [Article 3-II du décret 52-540 du 7 mai 1952](#) [1]

URL source: <https://www.enim.eu/employeur/classements-categoriels-particuliers>